

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

*Commune de Villefranche de Rouergue*

*Nature et intensité du risque d'inondation*

**I - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE**

La commune de Villefranche-de-Rouergue est située en bordure de l'Aveyron ; son territoire est également traversé par des affluents ou sous affluents de l'Aveyron ; il s'agit principalement de l'Alzou, de l'Algouse, du ruisseau Notre Dame et du ruisseau de Malpas.

L'Aveyron est une rivière soumise à un régime pluvial océanique ; les crues significatives sont celles du 14 décembre 1906 ( 4,10 mètres à l'échelle d'annonce de crue, niveau considéré comme centennal ), du 24 mars 1912, du 8 mars 1927, du 3 mars 1930, du 11 décembre 1940, du 14 décembre 1981 (de période de retour proche de 20 ans), toutes supérieures à la dernière crue importante du 4 décembre 2003 ( 2,88 mètres à l' échelle ).

Les ruisseaux traversant la commune connaissent également des crues importantes, notamment le ruisseau Notre Dame qui présente la particularité d'être couvert dans l'agglomération.

Ces évènements et quelques études hydrauliques ont permis de déterminer, pour la crue centennale, les secteurs à risque faible à moyen, avec un niveau d'eau inférieur à 1 mètre et des vitesses d'écoulement faibles, et les secteurs à risque fort, avec un niveau d'eau supérieur à 1 mètre ou des vitesses d'écoulement fortes.

**II - LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION**

Le plan de prévention du risque d'inondation, approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2004-250-14 du 6 septembre 2004, a défini un zonage réglementaire, qui prend en compte les inondations passées. La cartographie des zones inondables comprend les zones suivantes :

- la zone de risque fort, considérée comme inconstructible ;
- la zone de risque faible à moyen, considérée comme constructible avec prescriptions en secteur aggloméré et comme non constructible avec préservation du champ d'expansion des crues en secteur rural.

Le détail des interdictions de construire et des prescriptions figure dans le règlement du plan de prévention du risque d'inondation.